



Assemblée générale

Distr. limitée
24 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 122 e) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

**Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahamas, Barbade, Belize, Canada,
Costa Rica, Dominique, Finlande, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras,
Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les
Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago : projet de résolution**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cambodge,
Cap-Vert, Chili, Congo, Cuba, Fidji, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie,
Îles Salomon, Inde, Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie,
Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Nicaragua, Nouvelle-
Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, Qatar, République
dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe,
Slovénie, Somalie, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Uruguay et Vanuatu.**

